



Condamnation in solidum

Par Celma

Bonjour,

Nous sommes 3 à être condamnés in solidum. Après accord avec les huissiers, je verse 200e mensuels. Le 2e verse 100e et le 3e je n'en ai aucune idée. En août, j'arrive à ma quote part. Quelqu'un peut me dire si les huissiers vont continuer à me prélever au delà de ma quote part.

Merci de votre aide